expo
01.05
10.09
2011

Misérable?

Regards sur la pauvreté, 13e–18e siècles

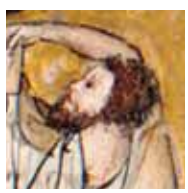

CATALOGUE

ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME – BRUXELLES

belspo .be

Misérable?

Regards sur la pauvreté, 13e–18e siècles

Catalogue de l'exposition
du même nom aux
Archives générales du
Royaume à Bruxelles
1er mai 2011 au
10 septembre 2011

ARCHIVES GÉNÉRALES ET
ARCHIVES DE L'ÉTAT DANS LES PROVINCES

SERVICE ÉDUCATIF
CATALOGUES

184

ISBN: 978-90-5746-338-9

Archives générales du Royaume
D/2011/531/034

Numéro de commande: Publ. 4976

Archives générales du Royaume
2 rue de Ruysbroeck
1000 Bruxelles

ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME

Misérable?

Regards sur la pauvreté, 13e–18e siècles

Auteur
Lieve De Mecheleer

Catalogue de l'exposition du même nom aux Archives générales du Royaume à Bruxelles

1er mai 2011 au 10 septembre 2011
Bruxelles – 2011

INTRODUCTION

La pauvreté a existé de tout temps. Il s'agit non seulement d'un fait historique mais également d'une composante de notre société d'abondance.

Depuis plusieurs années, les Archives de l'État organisent des expositions captivantes traitant de phénomènes socio-historiques comme *la lèpre, la prostitution, la politique belge vis-à-vis des étrangers, Bruxelles & l'Europe* et, tout récemment, *les exilés belges à Londres pendant la Seconde Guerre mondiale*.
Il y a exactement vingt ans, les Archives de l'État organisaient une exposition sur la pauvreté dans nos régions, du Moyen Âge au XXe siècle. Á l'occasion de l'édition 2011 de la Journée du Patrimoine de la Communauté flamande, qui a pour thème la pauvreté, les Archives de l'État ont décidé de traiter, sous un angle inédit, ce sujet toujours d'actualité.

L'exposition aborde divers aspects de la pauvreté. La notion de pauvreté y est d'abord expliquée. S'il est difficile de présenter des chiffres absolus sur la pauvreté de nos jours, cela vaut à plus forte raison en ce qui concerne l'Ancien Régime. L'exposition présente différentes sources permettant d'estimer le nombre de pauvres. De nombreuses personnes vivaient à la limite du seuil de pauvreté et divers fléaux, tels le chômage, la maladie, l'invalidité, la vieillesse ou le veuvage, menaçaient de les plonger dans une misère noire.
L'exposition traite ensuite principalement de la perception de la pauvreté, et notamment du retournement du jugement social à l'égard des mendiants et des vagabonds pendant la période du Moyen Âge aux Temps modernes. Au Moyen Âge, l'assistance aux indigents consistait surtout en charité. Initialement, les pauvres et les mendiants n'étaient pas mal perçus : le mendiant était considéré comme un intercesseur privilégié pour permettre au riche de gagner le paradis. Les pauvres vénéraient leurs propres saints, à savoir Martin de Tours et Élisabeth de Hongrie.
Au XIVe siècle, cette image traditionnelle a radicalement changé et les pauvres sont de plus en plus assimilés à des criminels. Les mendiants et les vagabonds sont considérés comme des voyous, des fainéants, des hypocrites. Les peintures et dessins de Bosch et de Brueghel associent la pauvreté à des difformités, à la méchanceté et à la folie, et les pauvres y sont dépeints comme des paresseux, des débauchés, des saligauds et des bagarreurs. Résultat de cette évolution sociale, l'assistance médiévale aux pauvres, qui était extrêmement disparate, est profondément remaniée au XVIe siècle. Le nouveau système se base sur trois principes, à savoir l'interdiction absolue de la mendicité, l'obligation du travail pour tous les pauvres valides (sans considération d'âge ou de sexe) et la centralisation des caisses des pauvres en une « bourse commune », afin de pouvoir trier et surveiller les « véritables » nécessiteux. Le principe selon lequel l'assistance aux pauvres faisait partie des missions des pouvoirs publics était définitivement adopté.
Le dernier volet de l'exposition traite des établissements de prêts sur gages, les « Monts-de-Piété ». Toute personne qui n'avait pas suffisamment de ressources, pouvait y engager ses humbles effets personnels.

1. La relativité de la pauvreté

La difficulté de disposer de chiffres absolus de la pauvreté de nos jours est d'autant plus grande si l'on se tourne vers l'Ancien Régime. La pauvreté est en effet un concept relatif, qui doit être mis en rapport avec le niveau de vie qu'une société considère comme convenable à un moment donné. Plus on remonte dans le temps, plus les critères pour définir la pauvreté sont incertains.

Les sources disponibles pour estimer le nombre des pauvres sous l'Ancien Régime ont leurs limites et doivent être traitées avec précaution. Il y a deux types d'archives : les dénombrements de feux et les enquêtes fiscales d'une part ; les comptes des institutions d'assistance d'autre part. La première source concerne les personnes qui sont pauvres d'un point de vue fiscal, c'est-à-dire celles dont le revenu était trop faible pour être contribuables ; la seconde nous renseigne sur le nombre de personnes assistées.

D'après le dénombrement de feux de Bruxelles de 1496, le quartier Saint-Pierre aux *Siecke Lieden* (c'est-à-dire les lépreux) comptait 79 foyers habités, 31 inoccupés et 35 foyers pauvres. Dans l'hospice Sainte-Claire habitait entre autres un *arm man dien zy om goidswille houden* (un pauvre, qu'ils abritent pour l'amour de Dieu).
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Chambres des comptes, registres, 45795.

Fin 1754, l'impératrice Marie-Thérèse ordonna un dénombrement de feux dans la totalité du Duché de Brabant. Le dénombrement de feux du village de Frasnes-lez-Gosselies (à la frontière entre le Brabant et le Hainaut ; aujourd'hui situé en Province de Hainaut) cite, par foyer, le nom du chef de famille, sa profession, et toutes les personnes qui y habitent (l'épouse, les enfants, les domestiques, les hôtes). Les pauvres assistés par la Table du Saint-Esprit sont également signalés.
BRUXELLES (Anderlecht), Archives de l'État, Office fiscal du Conseil de Brabant, registres, 368.

Cette liste des pauvres assistés par la Table du Saint-Esprit de la paroisse Saint-Jacques à Louvain en 1656 énumère les pauvres par rue et mentionne les montants alloués. Le nombre de femmes et d'enfants est remarquablement élevé. Pour pouvoir bénéficier d'assistance, il ne suffisait pas que les revenus du ménage soient insuffisants, mais il faillait en plus satisfaire à une série de critères, notamment avoir atteint un âge très avancé, être inapte au travail ou avoir à charge un nombre élevé d'enfants.
LOUVAIN, Archives de l'État, Openbare Onderstand Stad Leuven, 2316.

Bon, délivré par la Table du Saint-Esprit de la paroisse Saint-Jacques de Louvain, donnant droit à une ration de blé et à six sous en espèces alloués par le receveur de cette Table (19 février 1656).
LOUVAIN, Archives de l'État, Openbare Onderstand Stad Leuven, 2316.

△ En 1469, l'État bourguignon procéda, sur ordre de Charles le Téméraire, à des dénombrements de feux dans la plupart des provinces. D'après ce dénombrement, Steenkerke compte 58 foyers, dont 4 habités par des hiritiers (foyers de personnes qui avaient hérité d'un bien-fonds), 11 occupés par des personnes sans terrain propre, 11 composés de personnes qui *vivent sur la table des povres* et 32 de métayers.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Chambres des comptes, Dossiers administratifs, série I, 241 A.

△ Pour le XVIIIe siècle, il y a davantage de données quantitatives sur la pauvreté. Ce dénombrement de feux de la paroisse de Saint-André à Nivelles (janvier 1755) mentionne les pauvres vivant de la charité.
LOUVAIN-LA-NEUVE, Archives de l'État, Ville de Nivelles, 1197.

2. Le maintien au-dessus du seuil de pauvreté : un équilibre précaire

Les développements socio-économiques et démographiques causaient la paupérisation de larges couches de la population sous l'Ancien Régime. De plus en plus de personnes vulnérabilisées vivaient sous le seuil de pauvreté. Une misère noire menaçait d'accompagner les accidents comme le chômage, la maladie, l'invalidité, la vieillesse, le veuvage. Les calamités — les guerres, les mauvaises récoltes, les épidémies — engendraient également la pauvreté. La vulnérabilité structurelle d'une population potentiellement pauvre menait à une paupérisation massive.

Ce compte de l'aumônerie de Flandre, datant de 1500, mentionne les bénéficiaires de l'assistance. La liste donne une idée des principaux facteurs pouvant entraîner la pauvreté, comme par exemple le veuvage, les maladies, un âge avancé, l'orphelinat, un nombre élevé d'enfants, la guerre,... Les aides sont plutôt modestes.

A Marguerite vesve de feu Germain le Clerc avec ***six enffans****: 5 lb.*
A Michel le Duc avec sa femme et sept enffans tous malades de ***pocques*** *et impotens: 8 lb.*
A Englebert de leage de ***80 ans*** *impotens: 5 lb.*
A Henry bacheler ***orphelin*** *povre estudiant et delaissant l'escolle par faulte: 5 lb.*
A Katherine Lambert ***vesve en leage de 70 ans*** *povre impotente: 5 lb.*
A Jehan lesqeull a avec ***8 enffans tous malades de pocques****: 8 lb.*
A Gillequin qui a este a ***l'ospital*** *passe deux ans à Bruxelles: 7 lb.*
À une povre honteuse vesve nommee Guillecte quart qui souloit estre riche et par les ***guerres*** *a tout perdu jusques à mendier son pain: 8 lb.*

BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Acquits de la Chambre des comptes à Lille, carton 11, 11.

Demande du magistrat d'Anvers au gouverneur général de pouvoir instaurer une loterie pour les pauvres. Cette requête était accompagnée de sa vision des raisons de l'insuccès de la lutte contre l'indigence (ca. 1780) : « *la crise est terrible: le nombre des pauvres s'accroît, la chereté des vivres augmente, l'hijver n'est pas loin, les ressources sont épuisées!* » Il craignait même des émeutes populaires. Il évoquait également d'autres raisons qui expliquaient cette situation pénible : des maladies épidémiques, le ralentissement de la charité, une charité privilégiant certains ménages et les ressources insuffisantes des tables des pauvres.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période autrichienne, 1284B.

La Peste noire

Ce sont principalement les groupes démographiques pauvres, sous-alimentés et vivant dans des conditions hygiéniques précaires qui étaient très vulnérables aux maladies contagieuses comme la lèpre et la peste. Ils n'avaient pas la possibilité d'échapper au fléau des épidémies, en se réfugiant dans une résidence secondaire. Après avoir disparu d'Europe occidentale au cours du VIIe siècle, la peste ressurgit en 1347. La forme pneumonique était mortelle en deux ou trois jours !

◁ L'abbé de Saint-Martin à Tournai, Gilles li Muisit (1275-1352) considérait la peste comme un châtiment divin. La miniature représente l'immolation publique de juifs accusés d'être à l'origine de l'épidémie de peste en ayant empoisonné les sources et les puits d'eau. En Europe, ils furent exécutés par dizaines de milliers.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des manuscrits, 13076-13077 — Miniature de Pierart dou Tielt extraite de la Chronique de Gilles li Muisit (Tournai, 1349 - 1353), f° 12v°.

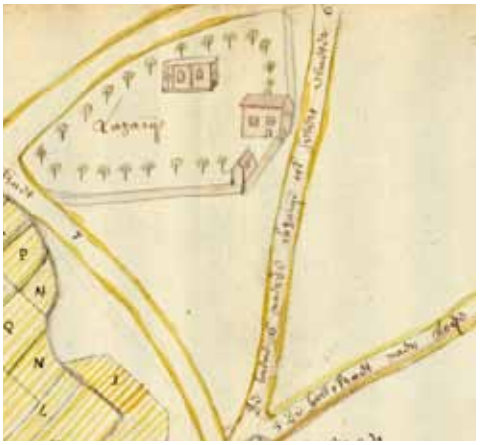

▷
Á partir du XIIe siècle, les lépreux étaient accueillis dans les léproseries, des établissements dirigés par des « maîtres de léproseries », et comprenant un édifice central, une chapelle, un cimetière, des bâtiments de service, des infirmeries et quelques petites maisons. Ce détail de la *Kaart van het Schaluinveld* (Cornelis Lowis, 1669) montre l'ancienne léproserie de Diest, démolie au XVIe siècle.
BRUXELLES (Anderlecht), Archives de l'État, Conseil de Brabant, Procès des villes, 108.

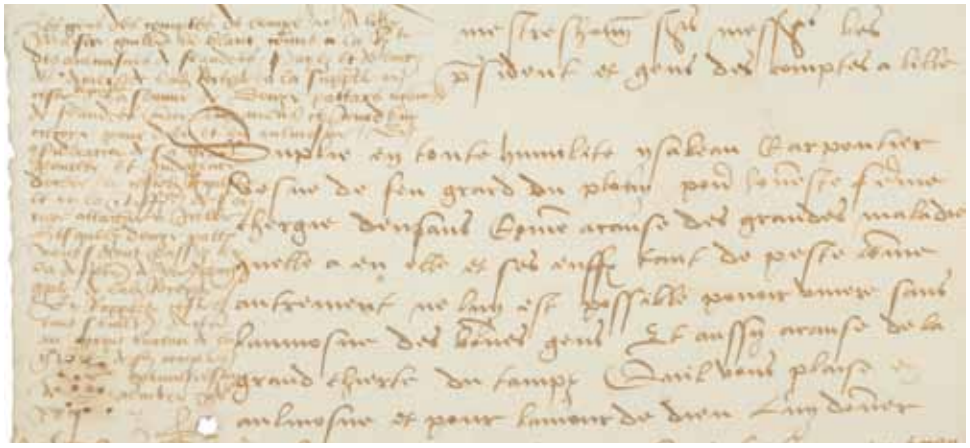

Fin 1523, Ysabeau Carpentier reçut une petite somme de l'aumônerie de Flandre. La pauvre veuve et ses six enfants étaient atteints par la peste, de surcroît en période de cherté.
Suplie en toute humilité Ysabeau Carpentier vesve de feu Grard du Plony povre honeste femme quelle a eu elle et ses enffans tout de ***peste*** *comme autrement ne luy est possible povoir vivere sans l'aumosne des bonnes gens et aussy a cause de la grand chierté du tampz qu'il vous plaise en aulmosne et pour l'amour de dieu luy donner quelque gracieuse le pour son entretenir en quoy faisant vous ferez œuvre meritoire et elle prira dieu pour vous.*
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Acquits de la Chambre des comptes à Lille, portefeuille 11, 45.

Au cours de l'épidémie de peste de 1347 à 1350, on avait à peine le temps d'enterrer toutes les victimes de cette maladie terrifiante à Tournai en 1349.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des manuscrits, 13076-13077 — Miniature de Pierart dou Tielt extraite de la Chronique de Gilles li Muisit (Tournai, 1349 - 1353), f° 24v°.

Le chômage

Quittance du début de 1524, aux termes de laquelle l'aumônerie de Flandre assiste un vieillard pauvre, qui est depuis deux semaines dans l'incapacité de travailler à cause d'une pleurésie. Cette maladie l'a plongé, ainsi que sa femme et ses sept enfants, dans une misère noire :
... griefve maladie de febvre et attaint du ***pleurisis*** *pour quoy il ne poeult pour le present gaignier aulcune chose au moyen de quoy il est et tout son maisnage en extreme necessité ...*
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Acquits de la Chambre des comptes à Lille, portefeuille 11, 42.

La famine

Requête du 8 novembre 1698 du Conseil d'État adressée au Conseil de Brabant afin de prendre des mesures contre le refus des paysans d'amener le grain vers les marchés citadins., Les autorités édictaient diverses mesures pour empêcher les stockages et la fraude lors des disettes. Dans cette

lettre, le Conseil d'État critiquait vertement le fait que les campagnards refusaient, *par un mouvement d'avarice et d'espérance d'une plus grand cherté,* d'approvisionner en céréales les marchés des villes brabançonnes. Celles-ci étaient par conséquent confrontées à des pénuries de blé et à des risques de famine extrême. Le Conseil d'État insistait pour que le Conseil de Brabant prenne des mesures contre ces paysans récalcitrants, comme la confiscation du blé, voire des châtiments corporels.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil d'État, 1833.

Projet pour établir, pour une durée de dix-huit mois, des magasins publics pour le stockage de blé et d'autres denrées alimentaires, afin de prévenir *les horreurs de la disette et de la famine.*
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Collection des manuscrits, 264 — L.J.COCQUEREAUT, P*rojet pour établir des magasins publics à l'effet de prévenir la disette de subsistance nécessaire pour la nourriture des peuples et des animaux utiles et la leur assurer dans tel pays que ce soit, contre tous évènemens imprévus*, 17 janvier 1790.

L'alcoolisme

L'alcoolisme peut tout aussi bien être la cause que la conséquence de la pauvreté. Un tableau du XVIIe siècle illustre que le manque de confort des logements amena les classes inférieures à l'auberge qui, elle, offrait de l'espace, de la chaleur et de l'éclairage.
ANVERS, Koninklijk Museum voor Schone Kunsten — peinture de Willem van Herp, *De bedelares in de kroeg* (La mendiante au cabaret).

Les dépenses d'une famille ouvrière en Anvers, 1586-1600

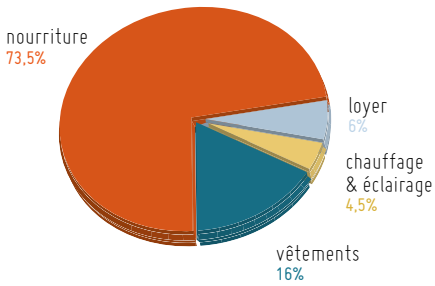

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, les trois quarts du budget d'un ménage étaient consacrés à la nourriture. L'augmentation du prix des denrées alimentaires avait donc un impact énorme sur le pouvoir d'achat de la population. Ce fut le cas au Brabant, au XVIe siècle, notamment à Louvain et à Malines où le prix du pain augmentait régulièrement, tandis que les salaires sont longtemps restés à des niveaux très bas.
Ce graphique illustre les dépenses d'une famille ouvrière d'Anvers entre 1586 et 1600.
Graphique de: J.A. VAN HOUTTE et L. VAN BUYTEN, The Low Countries, in G. PARKER (éd.), *An Introduction to the Sources of the European Economy 1500-1800*, Londres, 1977, p. 111.

3. Regards sur la pauvreté

Les archives, la littérature et les arts plastiques en disent long sur l'attitude d'une société vis-à-vis des pauvres. Souvent, les mendiants et les pauvres étaient dissimulés. Sur les parties moins visibles de ces stalles, on est confronté à un monde profane et populaire, où retentissent la sagesse, l'imagination effrénée, les rires et les moqueries des hommes et des femmes du peuple.

3.1 La charité

« VA, VENDS TOUT CE QUE TU AS,
DONNE-LE AUX PAUVRES ET TU AURAS UN TRÉSOR AU CIEL »

Au Moyen Âge, l'assistance aux indigents consistait surtout en charité. Initialement, les pauvres et les mendiants n'étaient pas mal vus. Les pauvres, considérés comme les intercesseurs privilégiés entre le monde et les cieux, représentaient un chaînon indispensable dans la société chrétienne. La charité n'avait pas tant pour objectif premier de pourvoir à des besoins matériels que de promouvoir le salut de l'âme du donateur. Le mendiant était donc un instrument pour permettre au riche de gagner le paradis. Les riches avaient besoin des pauvres pour pouvoir devenir bienheureux et avaient donc tout intérêt à ce que les inégalités sociales persistent et que les pauvres restent pauvres.

Par un acte charitable envers les pauvres, de nombreux croyants nantis espéraient obtenir in extremis, face à la mort, la rémission de leurs péchés.
BRUGES, Groeningemuseum — peinture de J. Provoost (1462-1529), *De Gierigaard en de dood* (L'Avare et la Mort).

Christelyke bemerkingen om de werklien en armen te brengen tot een goed gebruyk van hunnen arbeid en armoede, ook dienstig voor de ryken, om niet op den rykdom hun bert te stellen, dien wel te gebruyken: en zeer troostelyk voor de gene die in tegenspoed en in lyden gesteld zyn, (Recommandations chrétiennes pour que les ouvriers et les pauvres fassent bon usage de leur labeur et de leur pauvreté, pour que les riches ne s'accrochent pas à leurs richesses mais s'en servent à bon escient, pour consoler ceux qui sont confrontés à la malchance et à la souffrance), Courtrai, 1765.
Cet ouvrage fait l'apologie de la pauvreté. Les riches sont appelés à mener une vie simple et humble, afin d'éviter un au-delà misérable et malheureux.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Bibliothèque, EP 5214.

Saint Martin partage son manteau avec un pauvre. Illustration extraite du cartulaire des cens et rentes, perçus par l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, à Tournai, Kain, Rumillies et Orcq, 1346 ou 1347 n.st.
TOURNAI, Archives de l'État, Chartriers, 98.

◁ Sur cette miséricorde, on voit un mendiant misérable, tendant la main à un homme bien vêtu, qui, titubant, cherche à entrer dans la maison de maître située en face. Le sculpteur Gelmers a probablement voulu mettre en lumière le contraste poignant entre la pauvreté et la richesse.
BRUXELLES, ©KIK-IRPA — A. Gelmers (1532-1548), Stalles de l'église Sainte-Catherine à Hoogstraten, *Bedelaar en soldaat, zitterke, eik* (Le mendiant et le soldat, Miséricorde, chêne).

▷ Représentation métaphorique des différences sociales.
BRUXELLES, ©KIK-IRPA — A. Gelmers (1531-1548), Stalles de l'église Sainte-Catherine à Hoogstraten, *Elck treckt zijn kant..., zitterke, eik* (Chacun pour soi, Miséricorde, chêne).

◁ Mendiant demandant l'aumône dans le chœur d'un édifice religieux où des moines chantent l'office des morts.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des manuscrits, IV 145 — Miniature extraite d'un livre de prières du XVe siècle, f° 174r°.

▷ Saint Martin partage son manteau avec un pauvre, image sur un sceau de la ville de Courtrai, 1298.
Légende : + S' . PREPOSITORUM : E/T : SCABINORUM : CVRTRACENSIUM.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Chambres des comptes, Chartes de Flandre, I/1083.

Le thème des Sept Œuvres de Miséricorde remonte à un texte de Matthieu (25,31-46) sur le Jugement dernier. Cependant, Matthieu ne cite que six Œuvres. Au IIIe ou au IVe siècle, Lactance en aurait ajouté une septième, à savoir « ensevelir les morts », sur la base du livre de Tobie de l'Ancien Testament (1,17).
La miniature montre Marguerite d'York, duchesse de Bourgogne et épouse de Charles le Téméraire, accomplissant les Sept Œuvres de Miséricorde. En haut, de gauche à droite, on distingue : nourrir les affamés, abreuver les assoiffés, vêtir les dénudés, accueillir les étrangers. En bas, de gauche à droite : visiter les prisonniers, consoler les malades, ensevelir les morts. La donatrice, agenouillée en prière et accompagnée de sa patronne sainte Marguerite, est représentée dans la partie inférieure droite de la miniature.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des manuscrits, 9296 — Miniature de Jean Dreux extraite de *Benois sont les miséricordieux*, vers 1468, f° 1.

▽ Martin (devenu évêque de Tours), naquit en 316 de parents romains, en Hongrie, dans la ville fortifiée de Sabaria, située près de la province autrichienne de Styrie. Bien qu'il eût préféré se faire moine, il s'engagea dès son jeune âge dans l'armée romaine. À quinze ans, le futur saint se rendit en Gaule, où, aux portes d'Amiens, il donna la moitié de son manteau à un mendiant. La moitié du manteau de la plupart des militaires romains restait la propriété de Rome. C'est pourquoi Martin ne fit don que de la moitié qui lui appartenait. Selon la légende, le Christ serait apparu en songe à Martin, revêtu du pan de manteau donné. Saint Martin est devenu le patron des pauvres et des mendiants, mais aussi des militaires, des cavaliers, des forgerons, des tailleurs, des voyageurs, des prisonniers, des viticulteurs et des abstèmes.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des manuscrits, 1175 — Saint Martin partage son manteau avec un pauvre, dans *Le Vieil Rentier d'Audenaerde*, après 1291, f° 92.

▽ Á la Fête de la Saint-Martin (le 11 novembre), les riches offraient des tonneaux de vin jeune « de la Saint-Martin » aux pauvres. Saint Martin est représenté à droite sur le tableau. Á l'avant-plan à gauche, on voit deux maîtres des pauvres, reconnaissables à leur chapeau et à leurs habits sombres.
ANVERS, Koninklijk Museum voor Schone Kunsten — Peeter Balten (1525-1598), Panneau de la peinture *Sint-Maartensfeest* (Fête de la Saint-Martin)

△ Saint Martin partageant son manteau avec un pauvre.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des manuscrits, 9026 — Miniature extraite du Bréviaire de Philippe le Bon, vers 1455, Vol. II, f° 500.

Á la mort de ses riches parents, saint Roch distribua tous ses avoirs aux pauvres, un geste symbolisé ici par le lancement de monnaies d'or et d'argent. Saint Roch se fit pèlerin et mendiant. Il aurait guéri de nombreux pestiférés, mais fut lui-même atteint par la maladie et mourut vers 1327.
Auparavant: Amsterdam, Bibliotheca Philosophica Hermetica — Miniature extraite du livre d'heures d'Albert de Brandenbourg, 1522-1533. Lieu de conservation actuel inconnu.

Dans l'iconographie, nous retrouvons fréquemment des représentations de la charité, pratiquée par les saints. Sainte Élisabeth de Thuringe et saint Martin étaient particulièrement vénérés dans nos régions.

Sainte Élisabeth (Élisabeth de Thuringe ou Élisabeth de Hongrie), née en 1207, était la fille du roi André II de Hongrie. En 1221, elle épousa Louis IV, landgrave de Thuringe. Le couple s'installa dans l'imposant château de Wartbourg à Eisenach. Élisabeth menait une vie sobre et ascétique, en accord avec les préceptes de saint François d'Assise. Elle se souciait surtout d'aider les pauvres et les lépreux. Après la mort de son mari en 1227, elle fut chassée par sa famille et vécu volontairement dans la pauvreté à Marbourg-sur-Lahn, comme tertiaire franciscaine. Elle mourut en 1231, âgée d'à peine 24 ans. Elle fut canonisée quatre ans plus tard.

Sur le plan spirituel, la charité de sainte Élisabeth comprend trois niveaux : le don (*largitio*) n'acquiert sa valeur et sa signification que lorsqu'il va de pair avec l'humiliation de soi (*labor*) et un véritable partage de la souffrance des pauvres (*compassio*).
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des manuscrits, IV 280 — Miniature extraite d'un livre d'heures, 1er quart du XVIe siècle, f° 234 r°.

3.2 « Paresseux, menteurs, parasites »

L'image traditionnelle du pauvre changea complètement suite aux famines catastrophiques et à la résurgence de la peste au XIVe siècle. Les épidémies de peste étaient sélectives et frappaient surtout les plus vulnérables, c'est-à-dire les pauvres. Convaincues que

les pauvres représentaient un risque de contagion, les autorités prenaient pendant les épidémies toutes sortes de mesures discriminatoires à leur égard. Les villes fermaient leurs portes aux démunis, les contraignant ainsi à l'errance, ce qui favorisait davantage la propagation des épidémies. En plus, décimée par la peste, la main-d'œuvre venait à manquer et en conséquence, les pauvres valides, assimilés de plus en plus à des mendiants, des vagabonds, voire des criminels, subissaient des traitements toujours plus répressifs. Au XVe siècle apparaît même un nouveau genre littéraire, consacré spécifiquement aux « ruses du mendiant ». L'iconographie de l'époque témoigne aussi de cette vision négative de la mendicité : Bosch et Breughel par exemple l'assimilaient à des difformités, à la méchanceté et à la folie.

En 1459, la répression de la mendicité était organisée pour la première fois à grande échelle, notamment dans le Brabant. Cette ordonnance de Philippe le Bon, du 14 août 1459, décrète l'interdiction de mendier pour tous les enfants de plus de douze ans et pour tous les apprentis à partir de 16 ans. Les adultes inaptes au travail et âgés de plus de soixante ans et ceux qui étaient dans l'incapacité de travailler parce qu'ils avaient des enfants à charge, pouvaient mendier à condition que les maîtres des Tables des pauvres leur en aient donné l'autorisation, attestée par un insigne à cet effet. Les infractions étaient assorties de peines de prison ou de galère.
Placards de Brabant, IV, p. 402-403.

L'ouvrage *Das Narrenschiff* (1494), de l'humaniste et poète satirique allemand Sebastian Brant, connut un énorme succès. Peu après sa parution en allemand, il fut traduit entre autres en latin, français, anglais et néerlandais (traduction de Jacob Locher). Brant représente les vices et les péchés humains comme autant de sottises. Les fous, incarnant tous ces défauts, constituent l'équipage de ce navire bien rempli.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Réserve précieuse, III 15891 B — Sebastian Brant, *Der Sotten Schip* (La Nef des Fous), Anvers, 1548.

Représentation vivante de différents types de mendiants : des Wallons, des Irlandais, des Anglais, des Espagnols, des hommes, des femmes et des enfants de toutes sortes, ainsi que de vrais et de faux malades et estropiés, des tsiganes, des musiciens, des pèlerins, des invalides, des étudiants de Louvain et de Douai. L'ouvrage est dédié aux maîtres des pauvres d'Anvers.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Réserve précieuse, 3206 A — *Kluchtighe Calliope uytbeeldende den aert, eygenschappen ende manieren der Arme Bedelaeren, bestaende in verscheyde manieren van eyschen…* (Calliope bouffonne, représentant la nature, les caractéristiques et les manières des pauvres mendiants, consistant en diverses façons de formuler leurs demandes), Anvers, 1652.

Sur une gravure sur cuivre, les mendiants sont aussi représentés mutilés et estropiés.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des estampes, S III 24592 — Cornelis Metsys, *De vier kreupele bedelaars* (Les quatre mendiants éclopés), XVIe siècle.

△ Sebastian Brant, *Van 't Narren-Schip; Sy zijn voor God gherekent voor sotten Die d'armoede versteken ende d'arme bespotten* (La Nef des Fous ; Dieu considère comme fous ceux qui dissimulent la pauvreté et se moquent des indigents).
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Atlas topographique et historique, 1845.

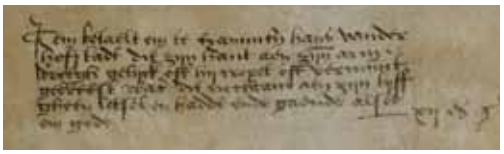

△ Certains pauvres essayaient de faire pitié en simulant des maladies ou des infirmités. En 1516, l'amman de Bruxelles ouvrit une instruction judiciaire à l'encontre du prétendu estropié Hans Vander Hofstadt, parce qu'il "*zijn hant aen zijn arm droegh gelijck oft hij cropel oft verminct geweest waer*" hoewel hij "*nochtans aen zijn lijf gheen letsel en hadde en gaende alsoe om gode*" (s'en allait apitoyant, la main pendant au bras comme s'il avait été estropié ou mutilé, alors qu'il ne souffrait d'aucune lésion corporelle). Toutefois, de telles situations étaient plutôt des exceptions.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Chambres des comptes, registres, 12705 (compte 24 juin 1516-26 septembre 1516), f° 17v°.

▽ Ce tableau représente, de manière saisissante, l'état souffreteux d'un groupe de marginaux mendiants (boiteux, aveugles, fous et vieillards)
BRUXELLES, ©Musées royaux des Beaux-Arts — Maître de l'Enfant prodigue, D*es estropiés dans un quartier de mendiants*, XVIe siècle.

Érasme avait également une idée négative de la mendicité, qu'il considérait comme asociale, détestable et dangereuse pour l'ordre public. En 1524, il consacra un de ses Colloques au « fléau de la pauvreté ». En guise de conclusion de l'ouvrage, il prédit que les autorités municipales vont prendre des mesures sévères.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Réserve précieuse, VI, 10885 A— Desiderius Erasmus, Dialogue des Mendiants, dans *Familiarium colloquiorum*, Bâle, 1531.

L'iconographie du XVIe siècle sur les mendiants et les pauvres est caractérisée par l'association de la mendicité à des difformités, à de la méchanceté et à la folie. Une gravure au burin d'après Jérôme Bosch représente diverses façons et postures par lesquelles les mendiants simulaient des infirmités. Elle porte la légende suivante:
Al dat op den blauwen trughelsack, gheerne leeft / Tous ceux qui aiment vivre du revenu d'une besace trompeuse,
Gaet meest al Cruepele, op beijde sijden / S'en vont de préférence clopin-clopant,
Daerom den Cruepelen Bisschop, veel dienaers heeft, / Ainsi donc, l'Évêque estropié est entouré de nombreux serviteurs,
Die om een vette prove, den rechten ghanck mijden. / Qui pour une portion bien grasse, évitent de marcher droit.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des estampes, S I 8548 — Bedelaars (Mendiants), d'après J. Bosch, édité par Jérôme Cock, Anvers.

Dans son ouvrage, D.V. Coornhert, poète, prosateur, graveur, théologien et philosophe, fait la distinction entre les « bons » et les « mauvais » pauvres. Les « estropiés de naissance » ou ceux qui n'avaient aucun tort dans la perte de leurs biens, n'avaient d'autre choix que de subir patiemment leur sort, tandis que les « gaspilleurs » (le Fils prodigue), les « négligents » et les « paresseux » étaient responsables de leurs malheurs :
Overdaad verarmde den zoone verloren / Les excès ont appauvri le fils prodigue
Onachtsaamheyd bracht kaf onder 't goede koren / La négligence apporta l'ivraie parmi le bon grain
En slapen traagh sloot buyten de maaghden gheck: / L'oisiveté finit par marginaliser les hommes à femmes.
Dees drie zijn meest oorsaeck van alle schuldigh ghebreck. / Voilà les trois causes principales de toute pauvreté coupable.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Livres précieux, LP 131, 5 — Dirck Volkertszoon Coornhert, *Recht ghebruyck ende misbruyck van tijdlicke have* (Du bon et du mauvais usage des biens temporels), Amsterdam, 1620.

Ces mendiants festoyants illustrent la dichotomie entre les fêtes et la liberté d'une part, l'appauvrissement d'autre part, à l'instar de l'iconographie sur l'Enfant prodigue. La légende de l'image souligne l'attitude gaspilleuse et parasitaire des mendiants.
Die eens schaemt en Eer ter Kercken heeft gebracht / Celui qui a renoncé à toute honte ou honneur,
Leeft boven zijn geven in Luyer weelden zacht. / Vit dans un luxe oisif, au-dessus de ses moyens,
S'volx miltheyt versmetst hij avond en Morgen. / Les largesses de la population, il les dilapide soir et matin,
En laet Sorgeloos den Vogelkens zorgen. / Et nonchalamment laisse les soucis aux oiselets.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des estampes, S II 85296 — *Brassend bedelaarsgezelschap voor een herberg* (Groupe de mendiants, festoyant devant une auberge), gravure par Pieter Serwouters (1586-1657) d'après un exemple de David Vinckboons, 1608.

4. Une assistance extrêmement dispersée

Sous l'Ancien Régime, d'innombrables institutions se chargeaient d'une façon ou d'une autre de l'aide aux indigents. Jusqu'au XIe siècle, la charité fut surtout exercée par les instances ecclésiastiques, mais dès le XIIe siècle, des communautés laïques commencèrent aussi à s'occuper de l'assistance aux pauvres. Les initiatives étaient extrêmement éparpillées. Il faut d'abord distinguer les soins procurés par les hospices de ceux offerts à domicile. Ensuite, certains établissements offraient leur assistance en principe à tous les nécessiteux, tandis que d'autres s'adressaient à des catégories spécifiques tels les malades (lépreux, aveugles, malades mentaux), les enfants trouvés, les orphelins, les personnes âgées, les sans-abri, etc.

4.1 Les Tables des pauvres

Dès la fin du XIIe siècle, les secours à domicile étaient procurés par les tables des pauvres, qui ont été fondées dans de nombreuses villes et villages. Ces Tables du Saint-Esprit avaient une base paroissiale, mais il s'agissait d'institutions civiles. Les maîtres des pauvres distribuaient surtout du pain, des vêtements, des chaussures, du combustible, de la viande (remplacée durant le carême par du hareng), des matières grasses, des pois, des raisins secs, du vin et de la bière.

Moulage de sceau de la Table du Saint-Esprit à Bruges, 1292.
Sceau en navette, représentant le Christ magnifié, dans un décor architectural. En bas, on voit l'écusson et les armoiries de la ville de Bruges. Légende : S' / (...) : SCI : SPIR/IT/VS : IN : BRVGI/S
BRUGES, Archives de l'État, Blauwe charters, acte de 1292.

Compte de la Table du Saint-Esprit de l'église Saint-Nicolas à Gand, 1311.
GAND, Archives de l'État, Fonds Sint-Baafs en Bisdom, Vreemde archieven, S.496.

Bien des dons aux Tables étaient des legs testamentaires. Les bénéficiaires du testament de ce prêtre namurois étaient la Table du Saint-Esprit de Notre-Dame, la léproserie « les Grands-Malades » et la Table des béguines pauvres (4 février 1334). Par de tels legs pieux, l'on cherchait à se rédimer.
NAMUR, Archives de l'État, Chartrier des « Grands-Malades » de Namur, I, original sur parchemin, scellé.

Censier de la Table du Saint-Esprit à Schelle, 1434.
ANVERS, Archives de l'État, Kerkarchief Schelle.

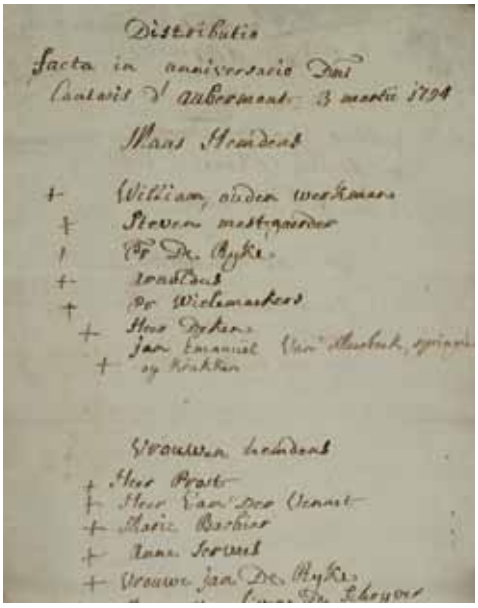

◁ Beaucoup de riches fondaient, par testament, un obit, prévoyant des actes caritatifs à l'intention des pauvres. Á l'obit de Robert d'Aubermont, des chemises, des chaussures et des bas étaient distribués aux nécessiteux, 1793-1794.
GAND, Archives de l'État, Bisdom, K 9764/1.

▽ Livre d'heures du chapitre de Sainte-Pharaïlde, avec des annotations sur les recettes et les distributions aux pauvres, 1591-1607.
GAND, Archives de l'État, Bisdom, S 235.

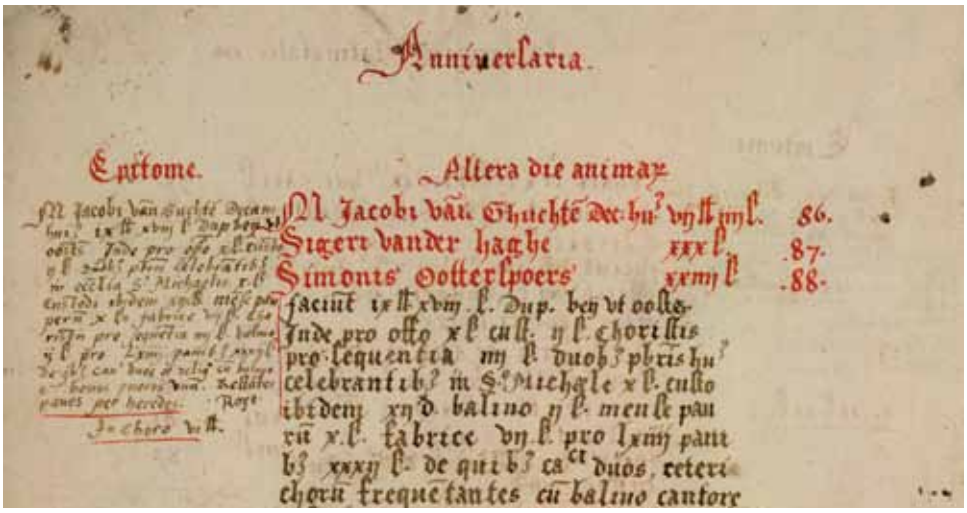

▷ Don à plusieurs Tables des pauvres, chirographe, 1323.
GAND, Archives de l'État, Sint-Michielskerk, oorkonde n° 11.

Miniature extraite du registre des rentes de la Table du Saint-Esprit de l'église Saint-Jacques à Gand, 1436. Dans le registre inférieur, on voit quatre maîtres des pauvres (les patriciens gantois Gheerem Borluut, Jan van Munte, Willem van Meerdre et Arbaen Dammen), richement habillés, en train de distribuer du pain à cinq pauvres estropiés. Á mi-hauteur de la marge de gauche, il y a un prêtre agenouillé, portant le phylactère *Miserere mei Deus*. Le registre supérieur montre un Christ apocalyptique. **GAND, Archives de l'État, Kerkarchief Sint-Jacobs, 649.**

Miniature du XVe siècle, extraite du rentier de la Table du Saint-Esprit à Assenede. Les maîtres Jan de Ruddere et Pieter Craye encaissent les rentrées de la Table des pauvres. Le patrimoine des Tables des pauvres provenait surtout des classes moyennes et pas des personnes les plus riches. Les principaux donateurs se rendaient en effet bien compte que la moindre vicissitude pouvait les plonger dans la pauvreté.
GAND, Archives de l'État, Assenede kerk, 113 bis.

Des méreaux, distribués aux pauvres de la paroisse Saint-Bavon à Gand. Les inscriptions sur ces méreaux mentionnaient parfois les initiales de la paroisse, la valeur, l'année de la frappe (1762).
Collection Évêché de Gand.

Parfois, des méreaux spéciaux furent distribués à la mémoire de l'évêque. Ils portaient alors une image des armoiries du prélat, et, au revers, un texte commémoratif et les données personnelles du défunt. Un méreau fut frappé entre autres en hommage à Antonius Triest (1577-1657), évêque de Bruges puis de Gand, qui, de son vivant, avait pris plusieurs initiatives en faveur des pauvres et des économiquement faibles, comme par exemple la création d'une Caisse gratuite, où l'on pouvait contracter des prêts sans intérêts.
Collection Évêché de Gand.

En-tête d'un compte d'une Table des pauvres, 1472-1473.
GAND, Archives de l'État, Sint-Maartenskerk, Ekkergem, 120.

4.2 Les Hôpitaux

Les pauvres qui, pour cause de maladie ou d'invalidité, n'étaient plus capables de mendier ou qui étaient inaptes au travail, étaient recueillis dans les hôpitaux, où le logement, le lit et la nourriture étaient gratuits.

Registre des décès au Grand Hôpital de Namur (1639-1776).
NAMUR, Archives de l'État, Institutions de bienfaisance de Namur sous l'Ancien Régime, 93.

△ Représentation des trois grandes salles de l'Hôpital Saint-Jean. Les lits des malades, en bois, étaient accolés deux à deux autour des colonnes et des piliers. Les hommes et les femmes reposaient dans des rangées séparées. Parfois, deux malades devaient partager un lit, par manque de place. Des sœurs servaient les repas.
BRUGES, Hospitaalmuseum — Jan Beerblock (1778?), Tableau *Gezicht in de oude ziekenzalen* (Vue des anciennes salles des malades).

△ Deux hommes amènent un malade dans la chaise à porteurs de la Table des pauvres de la paroisse Sainte-Anne. Le malade est déshabillé par deux sœurs et mise au lit.
BRUGES, Hospitaalmuseum — Jan Beerblock (1778?), Détail du tableau *Gezicht in de oude ziekenzalen: Armenstoel van de armendis van Sint-Anna* (Vue des anciennes salles des malades: Chaise à porteurs de la Table des pauvres de Sainte-Anne).

Vue sur la chapelle d'un cimetière. On vient de creuser la fosse pour une dépouille, enveloppée de paille. Les bâtiments à l'arrière-plan faisaient probablement partie de l'Hôpital Saint-Jean de Bruges. Le texte Caritate, tot het Celebrèn van Missen,*// Voor de gelovige zielen, Wiens Lichaemen,// in Strooy begraven Syn,//bidt voor hun,* (Contribuez pour la célébration de messes pour les âmes croyantes, dont les corps ont été ensevelis dans la paille, et priez pour elles) était un appel à la charité du passant. En 1826, la municipalité de Bruges interdit d'ensevelir les morts dans la paille.
BRUGES, Hospitaalmuseum — anonyme, XVIIIe siècle, Huile sur panneau.

Traité sur la santé et sur les médicaments *om meest alderhande sieckten met slechte ende oncostelijcke medicijnen te genesen, tot een vertroostinghe voor alle menschen, maer bysonder voor den armen, die meest hulpe van doen hebben* (pour guérir toutes sortes de maladies, à l'aide de médicaments simples et bon marché, au bénéfice de tous, mais en particulier des pauvres, qui ont le plus besoin d'aides). D'après l'auteur, la charité envers les malades serait récompensée au centuple dans l'au-delà.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Réserve précieuse, III 93244 A — Heyman Jacobszoon, V*an den schat der aermen oft een medecijn-boecxken dienstelyck voor alle menschen, inhoudende hoe men sijne gesondtheydt onderhouden sal*, (Du trésor des pauvres, ou manuel de remèdes utiles, contenant le moyen de veiller à sa santé), Anvers, 1641.

Gravure représentant la mort comme délivrance des pauvres.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Atlas topographique et historique, 1709.

4.3 Les Hospices

Une première catégorie d'hospices, datant du XIIIe siècle, fut fondée à l'initiative des métiers, pour leurs propres membres. Au cours du XIVe siècle, apparaît un second groupe d'hospices, destinés aux personnes âgées. Certaines de ces institutions se limitaient à procurer un hébergement, d'autres offraient aussi les vivres. Étant donné qu'un trousseau minimal était exigé, les marginaux et les gens dénués de tout n'y étaient pas les bienvenus.

En 1717, la quinquagénaire Caterine Thoorens demanda à être admise à l'hospice Saint-Jacques à Gand, qui, aux termes d'une ordonnance de 1677 de Charles II, était uniquement accessible aux « *aerme deugdelyke ende bejaerden ofte gebrekelicke persoonen mans ofte vrauwen* » (hommes ou femmes vertueux, pauvres, âgés ou infirmes). Elle insista sur le fait qu'elle était de bonne famille et espérait pouvoir compter sur un traitement de faveur, vu qu'elle était l'arrière-petite-fille du colonel Bertholis, qui avait servi dans l'armée royale. Elle ajouta quelques lettres de recommandation pour étayer sa demande.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil d'État, 1548.

△ Demande de la septuagénaire Maria Neirman, veuve à Lovendeghem, à être admise à l'hospice Saint-Jacques à Gand (7 juillet 1787). Un médecin confirme qu'elle est dans l'incapacité de travailler à cause de ses rhumatismes et de son asthme, tandis que le bourgmestre, les échevins, le chirurgien-barbier et le greffier se portent garants de sa bonne conduite. De son côté, la veuve infirme s'engage à prier quotidiennement pour le salut de ceux qui auront soutenu sa demande.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil du Gouvernement général, 2460.

◁ Bréviaire de l'hospice Saint-Jacques à Gand, 1596.
GAND, Archives de l'État, Bisdom, B 2769.

4.4 L'Éducation

Au début du XIIIe siècle, on fonda aussi des établissements pour les écoliers pauvres, appelés « Bons Enfants ». En vertu d'une ordonnance de Charles Quint du 7 octobre 1531, les enfants pauvres qui n'allaient pas à l'école en semaine, devaient suivre l'enseignement religieux les dimanches et les jours fériés. Le premier Concile provincial de Malines (1570) stipulait que des écoles dominicales devaient être instituées dans toutes les paroisses, avec notamment la lecture et l'écriture au programme.

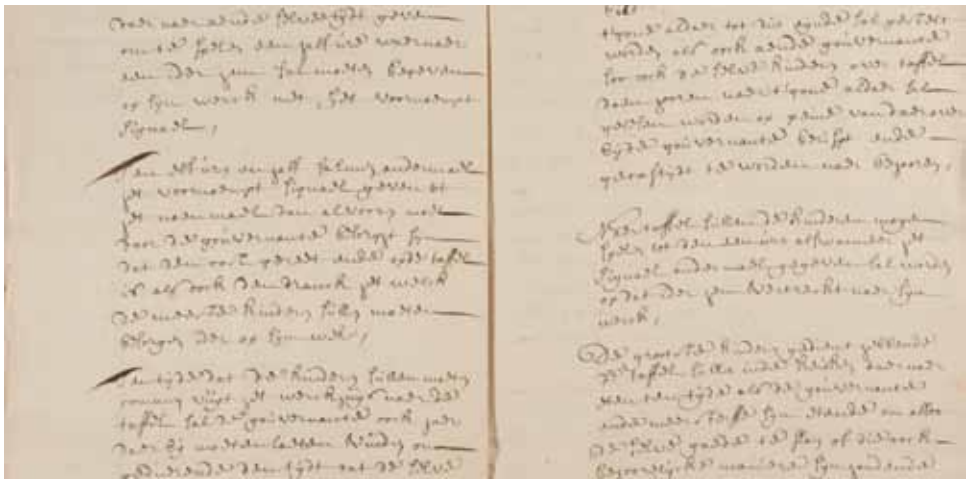

Proposition de fondation d'une école de charité à Saint-Nicolas (1717). Le règlement stipulait que les enfants devaient prier, entendre la messe, porter des uniformes bleus, suivre des cours de religion, apprendre à lire et à écrire et se préparer à un travail manuel, comme par exemple le filage.
Un jour de semaine se déroulait comme suit:
5h (été) ou 6h (hiver) : lever, faire le lit, nettoyage
6h (été) ou 7h (hiver) : travaux manuels
8h : petit déjeuner (une tartine), suivi d'une demi-heure de récréation
9h : prière
11h30 : déjeuner et récréation
13h : travaux manuels
15h : prière
19h : dîner et récréation
20h : prière du soir, couchage
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil d'État, 1546.

Aperçu, par paroisse, des écoles de charité dans l'archevêché de Cambrai. Vers 1780.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période autrichienne, 1285A.

Directives pour l'enseignement du catéchisme aux pauvres.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Bibliothèque, Livres précieux, LP 2068 — M.A. Gambart, *Le bon partage des pauvres en la doctrine chrestienne et connoissance du salut ou Instructions familieres pour les simples distribuées par chaque semaine pour les douze mois de l'année*, Liège, 1671.

Manuel de l'école de Bons Enfants de la paroisse de Saint-Michel à Gand, comportant des données sur l'inscription des élèves et sur les frais de pension, fin du XVIIIe siècle.
GAND, Archives de l'État, Sint-Michielskerk, 900.

Lettre de 1779 de l'évêque d'Anvers, concernant l'établissement d'une école dominicale dans l'ancienne église des jésuites. L'évêque s'oppose au projet de donner des leçons de catéchisme aux pauvres à cinq endroits différents de la ville et préconise la centralisation des cours dans une seule église où ils seraient dispensés trois ou quatre fois chaque dimanche. De cette manière, les membres d'un même ménage pourraient aller à l'école à des moments différents. Chaque leçon devrait être suivie d'une célébration eucharistique, afin d'inciter les pauvres à assister à la messe et pour leur offrir la possibilité de se confesser. En hiver, les cours seraient suspendus pour permettre l'organisation d'examens. L'évêque était conscient que ces rassemblements de pauvres pouvaient poser des risques pour la sûreté publique, mais il ajoutait que l'éventualité de désordres était de toute façon majeure pendant l'hiver. Il estimait cependant qu'il était beaucoup plus dangereux de faire assister tous les pauvres aux cours au même moment.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période autrichienne, 926.

Liste des bienfaiteurs de l'école de charité de l'église Saint-Michel à Gand, XVIIIe siècle.
GAND, Archives de l'État, Sint-Michielskerk, 902.

Liste des enfants habitant à la *Blauwe Schoole* à Gand, 1727-1796.
GAND, Archives de l'État, Fonds Gent, 86.

5. L'assistance publique

Confrontées aux perturbations sociales et politiques toujours croissantes du début du XVIe siècle, les élites procédèrent à des réformes de l'assistance aux indigents. Le niveau de vie d'une partie importante de la population avait dramatiquement baissé suite à de mauvaises récoltes, des famines, des épidémies et des guerres. Le peuple appauvri s'insurgeait et la révolte grondait dans plusieurs villes. La ville de Mons – suivie immédiatement par celle d'Ypres et ensuite par de nombreuses autres – introduisit en 1525 un nouveau système basé sur trois principes : l'interdiction absolue de la mendicité, l'obligation du travail pour tous les pauvres valides (sans considération d'âge ou de sexe) et la centralisation des caisses des pauvres en une « bourse commune », afin de pouvoir trier et surveiller les « véritables » nécessiteux. Cette politique sociale incarne une rupture radicale par rapport à l'aide aux indigents au Moyen Âge. Le principe selon lequel l'assistance aux pauvres faisait partie des missions des pouvoirs publics était définitivement adopté.

Le magistrat d'Ypres compila un plan de réforme de l'assistance aux pauvres basé sur l'ouvrage de Vives, *De subventione pauperum*, et sur un projet du magistrat de 1525. Ces principes les plus importants consistaient en l'interdiction de la mendicité, l'obligation de travailler pour les pauvres valides et la centralisation des fonds d'aide existants en une bourse commune. Il fut approuvé par la faculté de théologie de Paris le 16 janvier 1531 et constitua la base de l'ordonnance impériale parue la même année. Le volume présenté ici est une première édition du projet, contenant la demande d'approbation auprès de la faculté théologique de Paris, ainsi que la réponse.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Bibliothèque, Livres précieux, LP 2053 — Martin de Keysere, *Forma Subventionis pauperum quae ad Hyperas Flandrorum urbem viget*, Anvers, 1531.

Cette ordonnance de Charles Quint du 7 octobre 1531 stipulait que les autorités locales devaient interdire la mendicité, instaurer une « bourse commune », imposer l'obligation de travailler à tous les pauvres valides et lutter contre l'alcoolisme. Dans les villages et dans les petites villes, l'ordonnance resta lettre morte, faute de moyens financiers des autorités locales. Les magistrats de certaines villes moyennes ne tinrent pas compte non plus de l'ordonnance impériale.
Recueil des Ordonnances des Pays-Bas, 2° série, III, 1530-1536, p. 265-273.

Gillis Wyts, pensionnaire municipal de Bruges, appliqua les idées de Vives dans un projet de réforme locale. Il plaidait pour la centralisation de l'assistance aux pauvres et pour une laïcisation totale des institutions caritatives. L'ordonnance de 1564, issue de ce plan, provoqua une forte opposition, principalement de la part des ordres mendiants. Les maîtres des pauvres craignaient de perdre leur indépendance. Dans ces conditions, l'ordonnance fut supprimée l'année même de sa promulgation. La charité brugeoise conserva donc son caractère médiéval jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Bibliothèque, Livres précieux, LP 84 — G. Wyts, *De continendis et alendis domi pauperibus, et in ordinem redigendis validis mendicantibus*, Anvers, 1562.

Le 6 janvier 1526, l'humaniste espagnol Vives (1492-1540) dédicaça son traité sur la pauvreté, *De Subventione pauperum*, au magistrat de la ville de Bruges. C'est l'ouvrage le plus connu et le plus détaillé de l'époque concernant la problématique de la pauvreté. Des traductions en néerlandais, allemand, italien et français mirent ce livre à la disposition d'un public très large. Vives plaidait pour une approche efficace et systématique en matière d'assistance et notamment pour une centralisation des mesures existantes en une « bourse commune », pour une interdiction de la mendicité et pour l'obligation du travail pour tous les pauvres valides, sans considération d'âge ou de sexe. Vives estimait que la pauvreté pouvait être évitée en faisant travailler tous les citoyens selon leurs capacités. Qui n'avait pas de facultés, devait suivre une formation. Qui simulait une maladie, devait être sévèrement puni. Á cause des similitudes avec la doctrine luthérienne, Vives ne tarda pas à être accusé d'hérésie. Son plan anima maintes discussions à Bruges durant de nombreuses années.
BRUXELLES, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des estampes, Impr. V.H. 9069 A — Portrait de J. L. Vives extrait de J.-J. Boissard, *Icones quinquaginta virorum illustrium doctrina et eruditione praestantium ad vivum effictae, cum eorum vitis descriptis a Jan. Iac. Boissardo Vesunti*, Francfort, Théodore de Bry, 1597.

6. Le travail obligatoire et la détention

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la répression de la mendicité et du vagabondage s'intensifièrent et les critères de résidence dans des établissements d'assistance devinrent de plus en plus sévères. Au début du XVIIe siècle, des maisons de correction furent érigées dans plusieurs villes afin d'interner les mendiants pour pouvoir les mettre au travail. Durant le troisième quart du XVIIIe siècle, le gouvernement central prit aussi de nouvelles initiatives en matière de politique sociale. Le nombre de chômeurs errants avait tellement augmenté que le gouvernement autrichien décida de mener une politique plus restrictive. Des « maisons de correction provinciales » (*tuchthuysen*) furent construites à Gand (1772) et à Vilvorde (1779) pour enfermer et faire travailler les mendiants et les vagabonds.

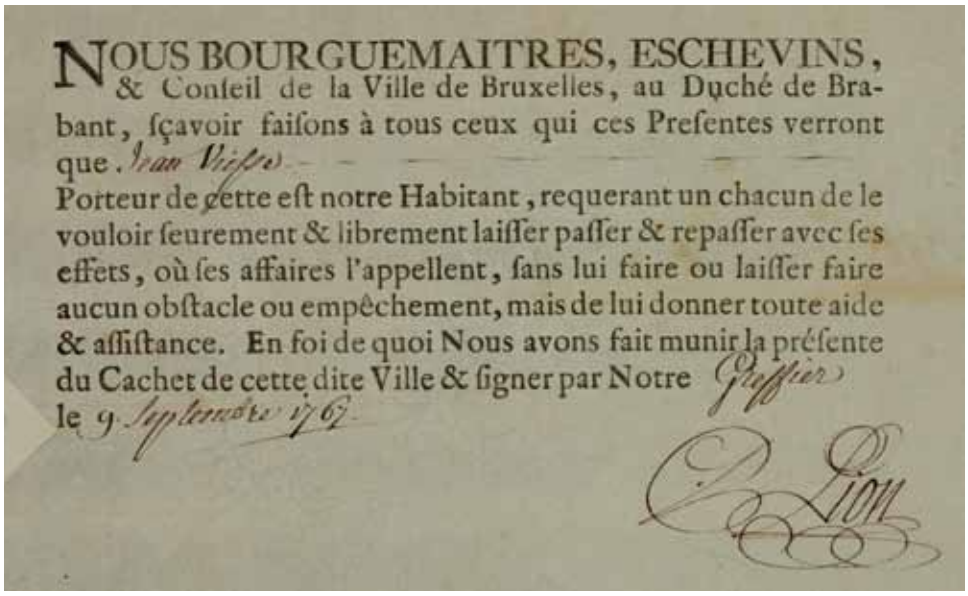

NOUS BOURGUEMAITRES, ESCHEVINS, & Conſeil de la Ville de Bruxelles, au Duché de Brabant, ſçavoir faiſons à tous ceux qui ces Preſentes verront que. Jean Viesse Porteur de cette eſt notre Habitant, requerant un chacun de le vouloir ſeurement & librement laiſſer paſſer & repaſſer avec ſes effets, où ſes affaires l'appellent, ſans lui faire ou laiſſer faire aucun obſtacle ou empêchement, mais de lui donner toute aide & aſſiſtance. En foi de quoi Nous avons fait munir la préſente du Cachet de cette dite Ville & ſigner par Notre Greffier le 9 Septembre 1767

Ce passeport, daté du 9 septembre 1767, autorise Jean Viesse à se déplacer librement pour son travail. Le document porte le sceau de la Ville de Bruxelles et est signé par le greffier de la Ville. Le comte Vanderstegen prétend qu'il s'agit d'un faux et qu'il est par trop facile de se procurer de tels certificats.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période autrichienne, 678 A.

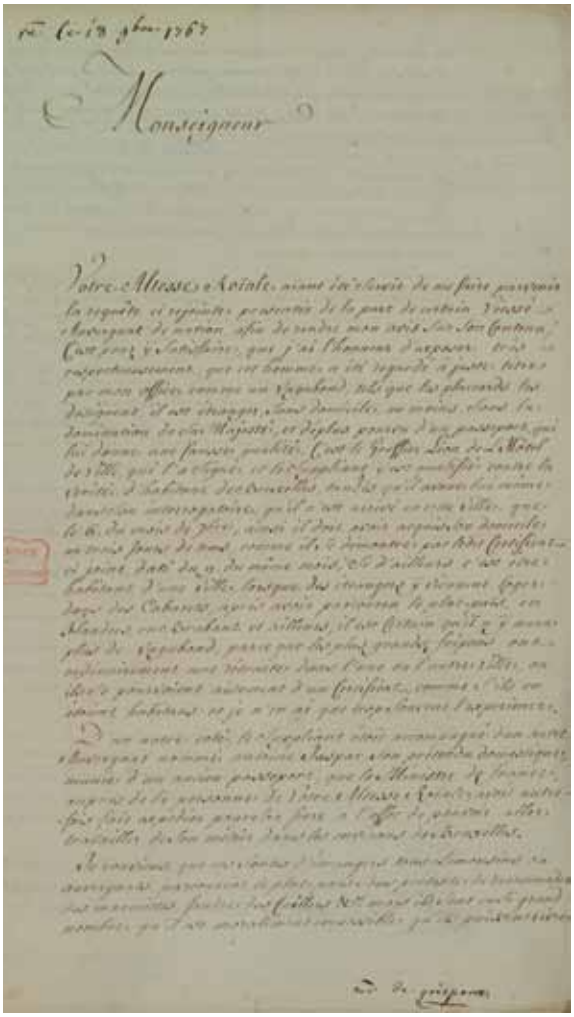

Lettre du comte Vanderstegen au gouverneur général Charles de Lorraine concernant l'arrestation du Français Jean Viesse pour vagabondage, Bruxelles, le 16 novembre 1767. D'après le comte, l'arrestation du rétameur Jean Viesse par le drossart de Brabant était tout à fait justifiée parce qu'il était un étranger sans domicile. Le comte signale aussi que de nombreux Limougeauds et Auvergnats erraient dans la campagne sous prétexte de s'occuper de chaudronnerie. Il y en avait tellement qu'il leur était impossible de gagner leur vie avec ce travail et ils étaient donc voués à la mendicité, ce qui était illégal.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période autrichienne, 678 A.

Ordonnance du Conseil de Flandre concernant la mendicité dans le comté de Flandre, Gand, 7 novembre 1698. Les nombreux "*Vremdelingen, Vagabonden, Deughenieten ende leeghganghers*" (étrangers, vagabonds, voyous et fainéants) pouvaient constituer un danger pour la société en périodes de pénurie. Tous les vagabonds étrangers devaient quitter la Flandre dans les trois jours suivant la publication de l'ordonnance, sous peine d'être fouettés s'ils étaient arrêtés sur le territoire et d'être envoyés aux galères s'ils n'obtempéraient pas une seconde fois. Les mendiants et les vagabonds flamands devaient se rendre à leur lieu de naissance endéans les deux jours. Les infractions étaient punies des mêmes châtiments.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période espagnole, 1301.

Ordonnance relative à la mendicité dans le Comté de Hainaut, Mons, 7 novembre 1698. Les dispositions étaient les mêmes qu'en Flandre.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période espagnole, 1301.

Maison de correction de Gand

Complément au règlement de la maison de correction de Gand du 18 février 1773, daté du 19 juillet 1775.

BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période autrichienne, 1281B.

Plans de l'architecte Jean-Baptiste Malfaison pour une maison de correction à Gand avec des indications sur les attributions de chaque pièce.

BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période autrichienne, 1281B.

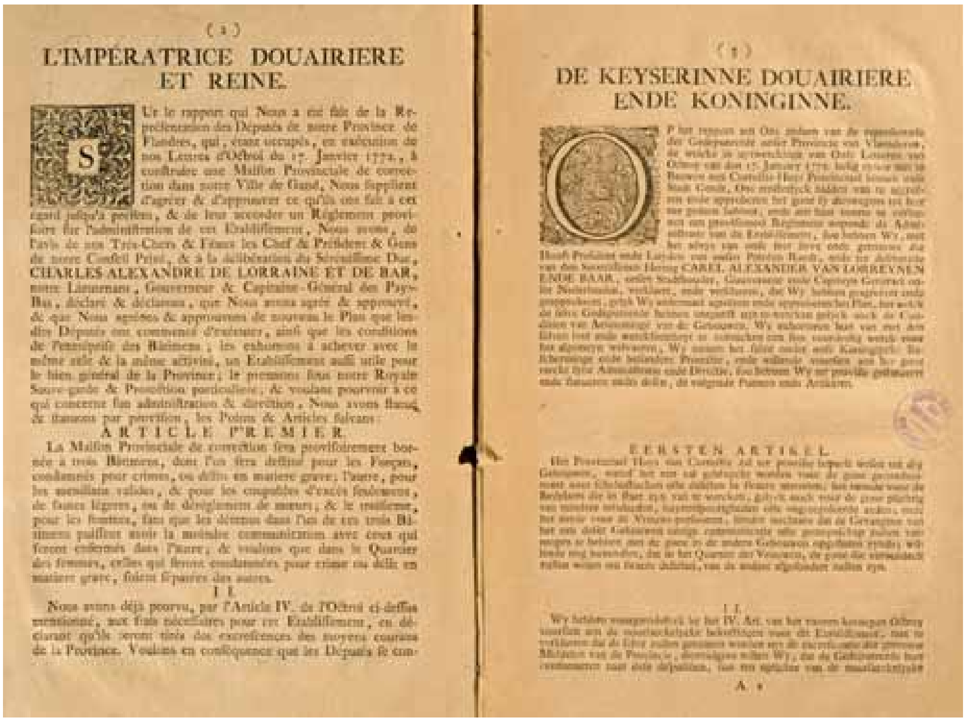

L'IMPÉRATRICE DOUAIRIERE ET REINE.

ARTICLE PREMIER.

II.

DE KEYSERINNE DOUAIRIERE ENDE KONINGINNE.

EERSTEN ARTIKEL.

II.

Règlement de la maison de correction de Gand daté du 18 février 1773 (publié par le Conseil de Flandre le 20 mars 1773). La maison de correction de Gand fut fondée à l'initiative de Vilain XIIII, partisan inconditionnel de la détention et du travail obligatoire, pour réprimer l'oisiveté et la criminalité et pour stimuler l'économie. Les maisons de correction avaient pour mission de transformer les mendiants et les vagabonds en une main-d'œuvre utile. Á côté de ces deux catégories principales de séquestrés, les maisons de correction détenaient aussi des condamnés pour débauche, des voleurs et des déserteurs. Au fil du temps, ces établissements sont devenus des prisons au sens propre du terme. La maison de correction de Gand avait une capacité de 600 occupants.

BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période autrichienne, 1281A, imprimé, en français et en néerlandais.

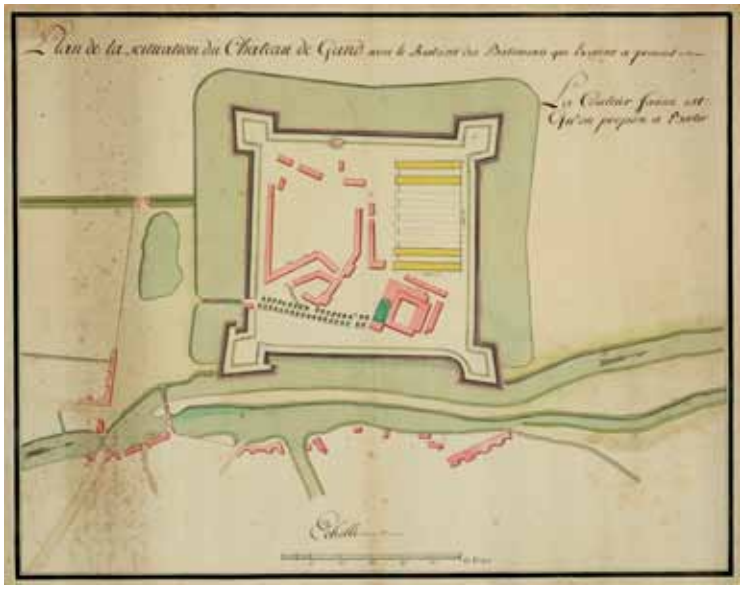

Plan d'un dossier sur l'aménagement d'une maison de correction ou « Hôpital Général » au château de Gand, 1771.
GAND, Archives de l'État, Famille Vilain XIIII, 15.

Maison de correction de Vilvorde

Dessin de la maison de correction de Vilvorde, 1779. Elle avait une capacité maximale de 700 occupants et était divisée selon la nature des détenus. Chaque section comprenait un atelier et un réfectoire. Tant les hommes que les femmes étaient internés dans des cellules individuelles.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Cartes et plans manuscrits, 557.

Lithographie en couleurs, représentant une vue de la prison de Vilvorde.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Atlas topographique et historique, 2632.

Rapport médical de la maison de correction de Vilvorde suite à une enquête relative à l'augmentation importante du nombre de décès en 1802. Le rapport était globalement positif, surtout au sujet des pauvres. Les chambres des invalides pauvres étaient bien entretenues et les repas étaient soignés. L'augmentation du nombre de décès était causée par la fièvre due à l'air trop humide qui frappait surtout les prisonniers. Les pauvres tombaient malade moins rapidement. D'après les auteurs du rapport, cette dernière constatation était imputable aux aliments sains et nutritifs, à des vêtements appropriés, au logement agréable et spacieux, et surtout au fait que les pauvres pouvaient jouir en toute liberté de promenades en plein air. Les détenus étaient moins bien traités et par conséquent plus vulnérables.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Bibliothèque, Livres précieux, EP, 5524 — *Rapport sur la situation médicale de la maison de détention située à Vilvorde, par les Citoyens Duval, Curtet et Fournier, Commissaires nommés par la Société de Médecine de Bruxelles, pour examiner ladite maison; d'après la demande du Préfet du Département de la Dyle, le 3 Floréal an X*, 23 avril 1802.

7. Taintenier et les aumônes générales

Selon Taintenier, un fabricant athois de textile, les « fainéants » devaient être obligés de se mettre au service des entrepreneurs, pour un salaire minimum. Son « aumône générale » était basée sur les principes de la « bourse commune » du XVIe siècle, à savoir une interdiction absolue de la mendicité, la centralisation des fonds d'assistance existants, un enregistrement méticuleux des indigents et une sélection sévère des assistés. Un tel système ne pouvait fonctionner que dans les centres où l'industrie offrait beaucoup d'emplois et où les entrepreneurs avaient besoin d'une main-d'œuvre bon marché. Dans les centres textiles importants comme Courtrai (1774), Gand (1777), Tournai (1777), Anvers (1779) et Lierre (1787), l'assistance était donc organisée selon les préceptes de Taintenier. Suite à la profonde crise économique qui frappa les Pays-Bas méridionaux à la fin du XIXe siècle, les aumônes générales disparurent partout.

Interprétation (datée du 12 février 1781) de l'ordonnance du 30 octobre 1779 portant sur la *Nieuwe Bestiering van de Algemeynen Armen* (Nouvelle Administration de l'Aumônerie générale) à Anvers, et édictant des mesures contre les mendiants étrangers et les citadins qui les hébergent. Pour essayer d'endiguer l'immigration de nécessiteux dans la ville scaldienne, l'ordonnance décrétait que tout nouvel habitant devait déposer une caution de cent cinquante florins.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période autrichienne, 1284A.

Note du Conseil privé de 1783 relative à l'autorisation délivrée par le gouvernement à la municipalité d'Anvers d'accorder un subside de vingt mille florins à *la Nieuwe Bestiering*. La ville recueillait des contributions des notables, moyennant le paiement d'une rente perpétuelle.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période autrichienne, 1283.

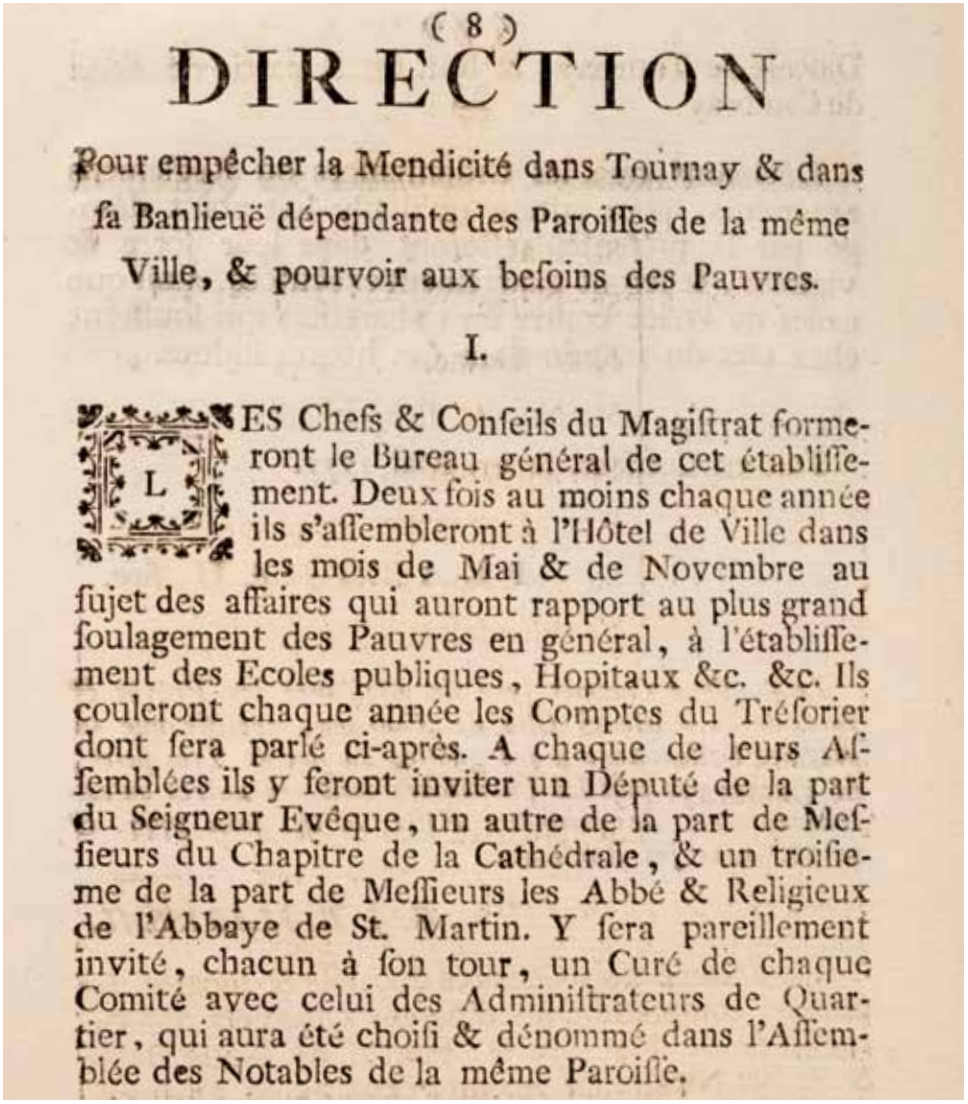

(8)

DIRECTION

Pour empêcher la Mendicité dans Tournay & dans ſa Banlieuë dépendante des Paroiſſes de la même Ville, & pourvoir aux beſoins des Pauvres.

I.

LES Chefs & Conſeils du Magiſtrat formeront le Bureau général de cet établiſſement. Deux fois au moins chaque année ils s'aſſembleront à l'Hôtel de Ville dans les mois de Mai & de Novembre au ſujet des affaires qui auront rapport au plus grand ſoulagement des Pauvres en général, à l'établiſſement des Ecoles publiques, Hopitaux &c. &c. Ils couleront chaque année les Comptes du Tréſorier dont ſera parlé ci-après. A chaque de leurs Aſſemblées ils y feront inviter un Député de la part du Seigneur Evêque, un autre de la part de Meſſieurs du Chapitre de la Cathédrale, & un troiſieme de la part de Meſſieurs les Abbé & Religieux de l'Abbaye de St. Martin. Y ſera pareillement invité, chacun à ſon tour, un Curé de chaque Comité avec celui des Adminiſtrateurs de Quartier, qui aura été choiſi & dénommé dans l'Aſſemblée des Notables de la même Paroiſſe.

Ordonnance sur la lutte contre la mendicité et sur l'assistance aux pauvres à Tournai, 27 mai 1777, imprimé.

Le magistrat de la Ville de Tournai introduisait une politique plus sévère, notamment en renforçant les contrôles sur le paupérisme (art.II). Aux fins d'une assistance plus efficace, le territoire de la ville de Tournai fut divisé en vingt-cinq quartiers. Deux fois par an, les pauvres recevaient une visite de contrôle, lors de laquelle l'âge, les possessions, le lieu de naissance, le nombre d'enfants et les ressources étaient méticuleusement enregistrés. Les allocations étaient fixées à partir de ces données (art. XVI). Les interventions contre les mendiants étaient très sévères ; personne ne pouvait héberger de mendiants étrangers.

BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil privé, Période autrichienne, 1285A.

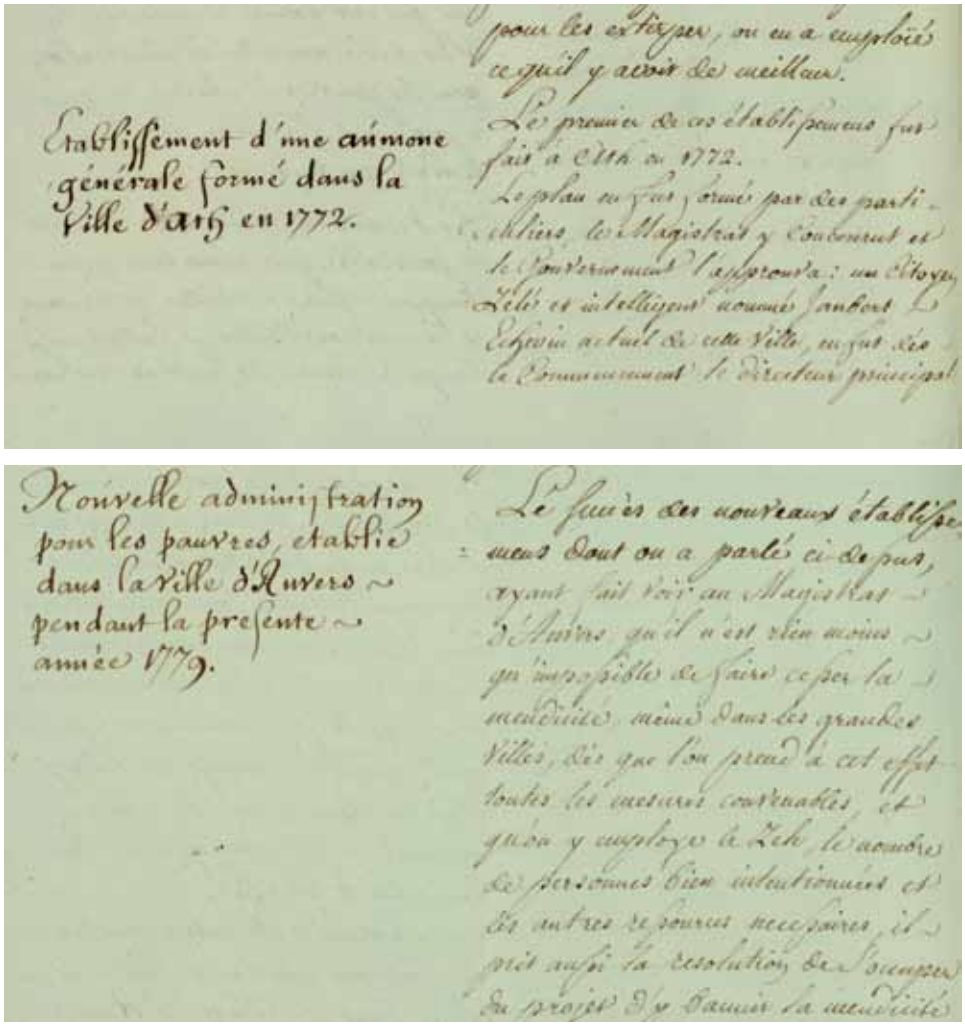

Mémoire sur l'assistance aux pauvres aux Pays-Bas, notamment sur les réformes inspirées par Taintenier.
La première *Aumône générale* a été fondée en 1772 à Ath, ville natale de Taintenier. Celle d'Anvers a quant à elle été établie en 1779.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Manuscrits divers, 868 — Mémoire sur l'histoire de l'assistance aux pauvres aux Pays-Bas, 1779, f° 49v° et 73v°.

8. Les Monts-de-Piété

Les ménages qui n'avaient pas suffisamment de ressources se voyaient parfois contraints, en tout dernier ressort, de contracter des dettes et de porter leurs humbles effets personnels à un établissement de prêts sur gages, le Mont-de-Piété. Des bijoux, mais aussi des vêtements et des ustensiles ménagers étaient mis en gage. Toutes les couches de la société étaient concernées, les plus démunies exceptées (celui qui n'avait rien, ne pouvait évidemment rien laisser en gage...). Le 9 janvier 1618, Wenceslas Cobergher (1560-1634), « homme universel » et actif entre autres comme peintre, architecte et ingénieur, fut investi par Albert et Isabelle de la mission d'instaurer des institutions publiques de prêts sur gage dans toutes les villes des Pays-Bas espagnols. Á cet effet, il fut nommé premier superintendant général des Monts-de-Piété. Entre 1618 et 1633, Cobergher fonda 15 Monts. Il a très probablement été inspiré par les Monti di Pietà italiens, dont il avait fait connaissance pendant son long séjour en Italie.
Le premier « Mont » ouvrit ses portes à Bruxelles le 28 septembre 1618.

Pour enregistrer le crédit, l'instrument de preuve le plus simple était le bâton de taille partagé : une planchette de bois, marquée d'encoches dans sa largeur, était fendue en deux dans le sens de la longueur. Une moitié, appelée la taille, était conservée par le prêteur ou le créditeur ; l'autre partie, la « contretaille », restait chez l'emprunteur ou le débiteur. Chaque nouvelle dette devant être marquée par une même entaille sur les deux moitiés du bâton, des additions unilatérales étaient donc exclues.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Ancien Musée, 59, Bruxelles, 1693.

Acte du 9 janvier 1618 des archiducs Albert et Isabelle nommant Cobergher comme superintendant général investi de la mission de fonder des Monts-de-Piété dans toutes les villes où il y avait des tables de prêt privées. Cobergher, sa famille et ses collaborateurs recevaient des privilèges sous forme d'exemptions et d'exonérations fiscales.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Audience, 1415, dossier 17.

Règlement et instructions concernant les Monts-de-Piété, édictés le 17 mars 1618 par les archiducs à l'attention de Wenceslas Cobergher. Les archiducs constataient que, dans la phase préparatoire, les taux d'intérêt pratiqués n'étaient pas aussi bas qu'ils le souhaitaient pour venir en aide aux pauvres et aux indigents (art.23 « *ne pourra estre prins, ny tauxé dés maintenant à si bas prix, que pour le soulagement des pauvres, & necessiteux nous eussions bien desiré, & le fera, Dieu aydant, à l'advenir* »).
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Conseil d'État, 1543.

Les taux d'intérêt de 15% et le luxe opulent des bâtiments des Monts-de-Piété suscitaient une vive opposition dont Jean de Lillers se fit le porte-voix. Á cause de ses protestations contre les Monts-de-Piété de Cobergher, il fut emprisonné de 1620 à 1626 et banni le 20 février 1626. C'est donc depuis la France qu'il continua ses attaques virulentes contre les Monts-de-Piété.
Jean De Lillers, *La Cassandre des Monts de Pieté belgiques*, 1626.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Livres précieux, LP 558.

Vue de l'intérieur du Mont-de-Piété à Bruxelles.
Gravure de W. Hollar, d'après W. Cobergher et P. Mercx, XVIIe siècle.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Atlas topographique et historique, 24.

Moulage de la matrice du sceau du Mont-de-Piété à Bruxelles, avec les armoiries de la ville, 1645.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Collection des moulages de sceaux, 27233.

Requête de la pauvre veuve David de pouvoir retirer le gage de dix-neuf aunes d'étoffe, qu'elle avait portées au Mont-de-Piété à Bruxelles, afin d'acheter du pain pour elle-même et pour ses deux enfants.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Administration centrale et supérieure de Belgique et Conseil gouvernemental, 1794.

Vue de la façade du premier Mont-de-Piété qui avait ouvert ses portes à Bruxelles le 28 septembre 1618.
Gravure de W. Hollar, d'après W. Cobergher et P. Mercx, XVIIe siècle.
BRUXELLES, Archives générales du Royaume, Atlas topographique et historique, 23.

Colophon

L'exposition *Misérable?*
Regards sur la pauvreté, 13e – 18e siècles
est une organisation des Archives générales du Royaume.

Textes et sélection des documents: **Lieve De Mecheleer**
Rédaction définitive: **Geertrui Elaut** et **Karin Van Honacker**
Traduction: **Pascal Neckebrouck**, avec la collaboration de **Stéphanie Deschamps** et **Marc Libert**
Mise en page: **Liesbeth Meurs**
Scénographie et montage: **Geertrui Elaut** et **Rachid M'Rabti**
Montage des images: **Sandra Théate**
Restaurations: **Francis Meert** et **Frank Van Laethem**
Numérisation: **Section Numérisation des Archives de l'État**
Photos: **Bart Boon**
Impression du catalogue: **Imprimerie des Archives de l'État**

Remerciements pour les prêts et/ou reproductions à:
la Bibliothèque royale de Belgique, le Diocèse de Gand, l'Institut royal du Patrimoine artistique, les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, le Musée Royal des Beaux-Arts d'Anvers, le Hospitaalmuseum Brugge, les Archives de l'État à Anvers, les Archives de l'État à Bruges, les Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht), les Archives de l'État à Gand, les Archives de l'État à Louvain, les Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, les Archives de l'État à Namur, les Archives de l'État à Tournai et le Musée Mayer van den Bergh (Anvers).

Les ayants droits des reproductions qui n'ont pu être contactés ou identifiés, sont priés de se manifester en cas de contestation.

Illustration couverture: Saint Martin partage son manteau avec un pauvre. Illustration extraite du cartulaire des cens et rentes, perçus par l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, à Tournai, Kain, Rumillies et Orcq, 1346 ou 1347 n.st.
TOURNAI, Archives de l'État, Chartriers, 98.

Misérable?

Regards sur la pauvreté, 13e–18e siècles

Á l'occasion de la Journée du Patrimoine de la Communauté flamande, dont le thème central est l'indigence, les Archives de l'État organisent, dans leur hall d'accueil, une exposition sur la perception de la pauvreté pendant l'Ancien Régime.

L'exposition illustre de façon captivante l'évolution de l'opinion sur la pauvreté et sur les pauvres durant l'Ancien Régime. La pauvreté est visualisée au travers d'archives originales, conservées aux Archives de l'État et illustrées avec des images et des reproductions iconographiques.
L'exposition traite divers aspects, à savoir la relativité, les causes et la perception de la pauvreté, ainsi que l'évolution de l'aide aux indigents jusqu'à l'assistance publique.
L'origine de l'Assistance publique est ainsi contextualisée de façon claire et saisissante. Au XVIe siècle, de graves problèmes conjoncturels, comme les mauvaises récoltes, les épidémies et les guerres avaient causé la paupérisation de larges couches de la population. En réaction à l'éclatement de troubles dans plusieurs villes, les élites prirent l'initiative de réformer profondément l'assistance aux pauvres.

Bien que l'exposition se focalise sur l'Ancien Régime, des liens avec notre société contemporaine sont évidents. Malgré le fait que les sources quantitatives sur l'indigence sont aujourd'hui plus nombreuses et détaillées, nous restons confrontés à des chiffres très divergents concernant la pauvreté. En effet, il s'agit d'une notion relative et les données chiffrées varient en fonction de la manière dont la pauvreté est définie. Il faut constater également que la pauvreté frappe le plus souvent les femmes : jadis comme aujourd'hui, les mères célibataires et malades sont les plus vulnérables.

En 1524, l'humaniste Érasme qualifiait la pauvreté de fléau : la mendicité était asociale, détestable et dangereuse pour l'ordre public. Même au XXIe siècle, les pauvres sont encore fréquemment stigmatisés comme des individus irresponsables et immoraux.

4976

ISBN 978-90-5746-338-9

9789057463389

D/2011/531/034